

ARRONDISSEMENT DE LE BLANC

COMMUNE DE VIGOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 décembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGOUX s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation en date du 06 décembre 2017 et sous la présidence de Monsieur PINLON Roland.

Présents: Mmes BERGER Sophie, RIDEAU Carole, TRUFFAUT Jacqueline, HERY Christelle, LAROCHE Marie Line et PIPEREAU Brigitte,
MM PINLON Roland, DAMET Joël, DELPEUCH Éric, MARCHENAY Alexandre et MEUNIER Roland,

Mme TRUFFAUT a été élue secrétaire de séance

OBJET : TARIF LOCATION SALLE DES FETES- MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

Décide d'appliquer à compter du 01 Janvier 2018 les tarifs suivants :

SALLE DES FETES

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE

- vin honneur ou thé dansant	80 €
- déjeuner ou dîner	120 €
- journée complète	150 €
- lendemain midi	80 €
- lendemain midi et soir	100 €

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

- vin honneur ou thé dansant	130 €
- déjeuner ou dîner	200 €
- journée complète	250 €
- lendemain midi	120 €
- lendemain midi et soir	150 €

PROFESSIONNELS HORS COMMUNE 305 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

4 manifestations gratuites par année civile, puis 80 € la manifestation

FRAIS DE CHAUFFAGE DU 01 NOVEMBRE AU 30 AVRIL

Pour toutes les locations des particuliers, professionnels et associations à hauteur **de 40€**

NETTOYAGE : si le nettoyage n'est pas effectué ou s'il est mal effectué : 80 €

Les tarifs s'entendent électricité, cuisine et vaisselle compris, sauf flute à champagne

LOCATION FLUTE A CHAMPAGNE : 1,50 € le carton de 6

MAISON DES ASSOCIATIONS

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

- | | | |
|--------------------|-----|------|
| - Journée complète | | 70 € |
| - Demi-journée | 40€ | |
| - Lendemain | | 50 € |

PARTICULIERS HORS COMMUNE

- | | | |
|--------------------|-----|-------|
| - Journée complète | | 100 € |
| - Demi-journée | 60€ | |
| - Lendemain | | 70 € |

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- gratuite pour les réunions et les manifestations

NETTOYAGE : si le nettoyage n'est pas effectué ou mal effectué : 50 €

Les tarifs s'entendent chauffage et électricité compris.

MODALITES DE LOCATION POUR LES DEUX SALLES

CAUTION : un chèque de caution de 200 € sera demandé lors de la prise de possession des clés, il sera rendu à l'utilisateur après l'état des lieux si aucune dégradation n'est constatée.

CONVENTION ET ASSURANCE : à la réservation de la salle, l'utilisateur signera une convention avec le Maire et fournira une attestation d'assurance responsabilité civile de moins de trois mois.

Pour bénéficier du tarif « commune » une preuve de résidence sera demandée.

MISE A DISPOSITION DES CLES : elle se fera aux heures d'ouverture de la mairie ou sur rendez vous.

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX :

- en semaine, en fonction du planning d'occupation
- le week-end : le vendredi à partir de 16 h.

RESTITUTION DES LOCAUX ET DES CLES :

- Vin d'honneur dès la fin
- Déjeuner avant 19h
- Dîner le lendemain avant midi
- Lendemain midi, avant 19h
- Lendemain midi et soir, le jour suivant avant midi

Le Maire,
R. PINLON

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Vigoux, le 13/12/17

Publié le . . / . . / . .

Certifié exact, Le Maire